



Le Programme wallon de Réduction des Pesticides

14/11/18

PWRP

- Directive pour une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable (2009/128/CE)
 - Santé humaine et environnement
 - Lutte intégrée
- NAPAN

Objectifs

- **Ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics d'ici le 1er juin 2019**
- **Assurer la protection des groupes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes, enfants, ...)**
- **Améliorer la connaissance et le suivi des effets aigus et chroniques de l'utilisation des pesticides sur les applicateurs mais aussi sur les riverains**
- **Approfondir et amplifier les campagnes de sensibilisation des utilisateurs professionnels et amateurs sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides**
- **Mettre en place des mesures concrètes de protection des eaux de surface et souterraines**

Actualité réglementaire

- 1/6/2018 : interdiction de pulvériser :
 - Dans les cours de récréations (...) des écoles, (...) crèches.
 - A moins de 50 m des installations
 - Pendant les heures de fréquentation (si hors limite foncière)
 - Aussi pour maisons de repos, hôpitaux, aires de pique nique
 - Limité à la limite foncière

Depuis 01/06/18 (suite)

- Méthode de réduction de la dérive (50%)
- Vitesse du vent
 - Moins de 20 km/h